

CHARTRE DE RÉFUGIÉS BIENVENUE

PREAMBULE

Cette charte expose la vision, les valeurs et les engagements de Réfugiés Bienvenue envers ses membres, personnes accueillies et tous autres acteurs amenés à travailler avec l'association. Elle s'applique de manière égale à tous les membres de l'association, qui se doivent de respecter les valeurs qui y sont décrites et de contribuer à leur dissémination, quelle que soit leur fonction au sein de l'organisation.

CHAPITRE I : IDENTITE

Réfugiés Bienvenue est une association d'initiative citoyenne, française, aconfessionnelle et apolitique, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, qui œuvre en faveur des demandeurs d'asile et réfugiés statutaires afin d'améliorer leur quotidien et de créer un climat de paix sociale en France.

CHAPITRE II : VISION

L'action de Réfugiés Bienvenue s'inscrit dans une vision globale pour un monde de paix, de tolérance et de prospérité pour tous. Cette perspective nécessite une action commune qui touche à tous les aspects du développement (social, économique et environnemental). Elle cherche à éliminer la pauvreté, à promouvoir le respect des droits de l'Homme et l'égalité des sexes, transcende les frontières et ne laisse aucune personne de côté. Réfugiés Bienvenue considère que l'accueil des demandeurs d'asile dans la société française est essentiel afin d'assurer l'accomplissement de ces principes.

Ce n'est pas l'afflux de réfugiés qui constitue un problème, mais l'exclusion économique et la violence politique qui en sont à l'origine. L'hospitalité répond à la nécessité de réparer une injustice et de lutter pour un monde plus vivable.

Les insuffisances du dispositif d'hébergement et l'absence d'un accompagnement social régulier pour les demandeurs d'asile sont des obstacles à l'intégration qui mènent à l'isolement, à l'insécurité et à l'instabilité sociale. En revanche, la solidarité, le refus du repli sur soi, le dialogue entre les cultures et la sauvegarde de la dignité humaine améliorent le bien-être de la collectivité dans son ensemble.

Afin d'être menée avec succès, la politique d'accueil doit débiter dès l'arrivée sur le territoire, et requiert une action concertée par laquelle demandeurs d'asile et citoyens français se rejoignent. Celle-ci est fondée sur un respect mutuel des différences, des droits et de la dignité de l'autre, et passe par un contact social amical et régulier permettant des échanges et une compréhension mutuelle.

CHAPITRE III : MISSION

L'association a pour objet principal de faciliter l'insertion des demandeurs d'asile dans la société française par la recherche d'hébergement et l'organisation d'événements culturels. Elle revendique le droit au logement pour tous, l'obtention facilitée du statut de réfugié et de manière générale une meilleure intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés en France.

A cette fin, l'association met tout en place pour permettre à des demandeurs d'asile, réfugiés statutaires ou bénéficiaires de la protection subsidiaire d'être hébergés chez des particuliers ou sous d'autres formes de vie en commun avec des franciliens. En ce sens, Réfugiés Bienvenue est avant tout un dispositif d'accueil pour demandeurs d'asile auxquels l'État n'est pas en mesure de fournir un hébergement durant leur procédure, malgré l'obligation légale qui lui incombe.

Réfugiés Bienvenue complète cette action par l'organisation d'activités sociales, culturelles, et éducatives visant à sortir les demandeurs d'asiles de l'isolement. L'objectif est de multiplier les occasions de rencontre et d'échange entre demandeurs d'asile et franciliens. Cela, dans le but de favoriser l'intégration des pratiques culturelles par les demandeurs d'asile dans un contexte de paix sociale et de tolérance.

A ceci s'ajoute une mission de sensibilisation autour de la thématique de l'asile et l'ouverture des esprits vis-à-vis de personnes d'autres origines culturelles. Réfugiés Bienvenue œuvre donc pour un dialogue social en coopérant et participant au débat avec d'autres associations, les pouvoirs publics et tout autre interlocuteur concerné par sa démarche.

CHAPITRE IV : PRINCIPES D'ACTION

1) Gratuité du service

Les hébergeurs accueillent les hébergés à titre gracieux. Réfugiés Bienvenue assure un suivi constant tout au long de la période d'hébergement afin de s'assurer que la gratuité du service à la personne soit respectée.

2) Choix de la longue durée

L'hébergement dure au minimum un mois, dans le but de renforcer la stabilité de vie de l'accueilli(e), de le/la doter d'un endroit où il/elle puisse progressivement se reconstruire au niveau personnel et se réappropriier des repères quotidiens. Par conséquent, Réfugiés Bienvenue accorde la priorité aux demandeurs d'asile déjà hébergés, afin de s'assurer qu'aucune personne ne retourne à la rue.

Les hébergements d'une durée inférieure à un mois sont possibles dans des cas d'urgences exceptionnels, et afin d'assurer les périodes de transition entre hébergements sur le long terme. Dans la même optique, nous demandons aux bénévoles un engagement d'au moins 3 mois.

3) Suivi individuel, concret et constant

Réfugiés Bienvenue assure un suivi constant tout au long de la période d'hébergement afin de s'assurer que la cohabitation se déroule paisiblement. L'association n'assure pas le suivi juridique et administratif des demandeurs d'asile, mais œuvre pour faciliter l'obtention d'un tel suivi auprès d'associations spécialisées.

4) Développement des capacités

Réfugiés Bienvenue considère que son rôle est maintenu tant que la personne accueillie ne peut pas, suite à des contraintes indépendantes de sa volonté, subvenir seule à ses besoins primaires (logement, nourriture, transport) nécessaires pour mener à bien la procédure d'asile ou, le cas échéant, obtenir des soins médicaux. Si la personne, (a) obtient le statut de réfugié ou la protection subsidiaire, et (b) jouit d'une bonne santé et des conditions matérielles minimales nécessaires pour vivre dignement, l'association considère qu'elle doit subvenir à ses besoins par elle-même, ayant légalement le droit de travailler et/ou étudier; cela, dans des limites de temps depuis l'obtention du statut qui paraissent raisonnables au conseil d'administration. Cette décision du conseil d'administration varie selon le profil de la personne, sa situation mentale (plus ou moins grande fragilité psychologique), physique et matérielle, et s'appuie sur les conseils des assistants sociaux, avocats, docteurs, hébergeurs et bénévoles qui connaissent la personne.

Afin de permettre une transition vers une l'indépendance, la progression personnelle et le développement des capacités de l'accueilli(e) est fortement encouragée tout au long de l'hébergement et/ou de la période de participation aux événements de Réfugiés Bienvenue. En fonction du profil et des capacités de la personne, cette progression peut prendre la forme de cours de français, de formulation d'un projet personnel éducatif ou professionnel, de bénévolat, de pratique artistique et de participation aux événements.

5) Reconnaissance des limites de l'aide apportée

Réfugiés Bienvenue n'est pas en mesure de répondre à tous les besoins des demandeurs d'asile, particulièrement ceux qui relèvent de l'assistance juridique, administrative ou de l'aide médicale et psychologique. Elle œuvre cependant à l'orientation des demandeurs d'asiles concernés vers les services et associations compétentes.

L'association s'engage à apporter, dans la mesure de ses moyens humains et matériels, les ressources nécessaires afin de permettre à chaque bénévole d'évaluer ses propres capacités en matière d'aide aux demandeurs d'asile. Les membres de Réfugiés Bienvenue se doivent de reconnaître les limites de leurs compétences et, le cas échéant, à chercher conseil auprès des autres bénévoles et de professionnels qualifiés pour répondre aux problématiques soulevées dans l'exercice de leurs activités.

CHAPITRE V : PRINCIPES DEONTOLOGIQUES

1) Respect des droits

Réfugiés Bienvenue s'engage à respecter le droit français et les principes de la Convention de Genève. L'association s'engage à ne faire héberger que des individus en situation régulière sur le territoire français; soit (i) des demandeurs d'asile dont la procédure a été régulièrement et formellement initiée; (ii) tout individu ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire.

Réfugiés Bienvenue souhaite cependant voir la législation évoluer en accord avec ses valeurs. Elle déplore la recrudescence des poursuites judiciaires et autres procédés d'intimidations visant à empêcher l'expression de solidarité envers les migrants. Elle affirme que toute personne en situation de précarité devrait pouvoir recevoir une aide, sans avoir à opérer une distinction basée sur la régularité de sa situation quant au séjour. Réfugiés Bienvenue salue tous les acteurs de la solidarité en France et ailleurs et condamne leur répression.

2) Respect de la confidentialité, de l'intimité et de la dignité de chacun

Réfugiés Bienvenue s'engage au respect dans la différence, qu'elle soit d'ordre politique, religieuse, de genre, d'identité sexuelle ou autre.

En reconnaissant la nature souvent complexe de la relation entre aidant et bénéficiaire, les membres s'engagent à respecter l'intimité de chacun et protéger le principe de libre choix en matière de divulgation d'informations personnelles.

Les membres de Réfugiés Bienvenue s'engagent à respecter la confidentialité de toutes les informations personnelles et privées partagées avec eux par les demandeurs d'asile et toute autre personne impliquée dans les actions de l'association, qu'ils soient hébergeurs, bénévole ou autre interlocuteur.

3) Non-violence

Réfugiés Bienvenue réprovoque la violence sous toutes ses formes (psychologiques, physiques, matérielles, verbales, sexuelles et autres). Elle ne tolère en aucune façon la fraude, l'exploitation, le chantage et le trafic d'êtres humains, conformément à la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

4) Dialogue social

Réfugiés Bienvenue s'engage à répondre aux interrogations, aux demandes d'informations et aux critiques constructives, courtoises et de bonne foi concernant son fonctionnement, ses principes, ses réalisations et ses objectifs, dans la mesure de la disponibilité des bénévoles chargés de la communication. L'association n'est cependant pas tenue de répondre aux commentaires désobligeants ou agressifs, sur les réseaux sociaux comme ailleurs.